

RENTREE DES CLASSES de Neuchâtel

Le public est informé que la rentrée des classes de Neuchâtel-Serrières aura lieu le mardi 27 août, à 8 heures du matin, pour les écoles enfantines, primaires, secondaires et classiques, et le mardi 17 septembre prochain, pour les classes spéciales de français et l'école supérieure des jeunes filles.

Neuchâtel, le 21 août 1901.

Direction des écoles communales.

ÉCOLE DE COMMERCE DE NEUCHÂTEL

Classes spéciales pour l'étude des langues modernes et pour la préparation aux examens d'apprentis postaux et aux chemins de fer.

Ouverture des cours : mardi 17 septembre 1901

Tous les élèves anciens et nouveaux, promus ou non promus, doivent se présenter à 8 heures précises du matin, les jeunes gens au bureau du Directeur, nouveau bâtiment; les demoiselles au bureau de la maîtresse-surveillante, annexe du Collège des Terreaux, salle n° 25.

ÉCOLE MÉNAGÈRE à Neuchâtel

Le comité de l'École professionnelle de jeunes filles informe le public qu'un nouveau cours de trois mois sera ouvert à l'École ménagère le 15 septembre prochain. Le programme comprend les branches suivantes:

a) Travaux pratiques (trois maîtresses spéciales): cuisine, service de table, tenue du ménage, blanchissage, repassage et raccommodage.

b) Cours théoriques (une maîtresse et deux professeurs): économie domestique, cours d'alimentation, hygiène.

Le nombre des élèves étant limité, on est prié de s'inscrire au plus tôt auprès de M^{lle} Joss, directrice, Saint-Honoré 3, qui remettra aux intéressés le programme détaillé des cours et donnera tous les renseignements désirables.

H 4300 N

Ecole professionnelle de jeunes filles à NEUCHÂTEL

Mardi 27 août s'ouvriront les cours suivants:

1. Lingerie à la machine (cours professionnel de trois mois).

2. Lingerie à la machine (cours restreint: deux demi-journées par semaine, durant trois mois).

3. Broderie blanche (cours professionnel: 12 heures par semaine, durant trois mois).

4. Broderie blanche (cours restreint: 6 heures par semaine, durant trois mois).

5. Repassage (cours inférieur: deux après midi par semaine, et cours supérieur: une après midi, durant 3 mois). On peut s'inscrire pour les deux cours ou pour un seul.

Pour le programme détaillé de chaque cours et les conditions d'admission, s'adresser à M^{me} LÉGERET, directrice, chemin du Rocher 3.

H 4277 N

Maître de langue française

Vingt-huit leçons par semaine et participation à la surveillance, contre station libre et 12 à 1500 fr. d'appointements. Offres avant fin août. Entrée seconde moitié septembre. Offres avec certificats, références et photographie sous Za G. 1107 à Rodolphe Mosse, Saint-Gall.

AVIS AUX AMATEURS DE QUILLES

HOTEL VEILLARD, 1, rue de la Gare

DIMANCHE et LUNDI 1 et 2 septembre

GRANDE VAUQUILLE

Valeur exposée: fr. 250 en espèces.

Se recommande, le tenancier, P.-H.-L. VEILLARD.

Avis aux Promeneurs

GUMENEN

Station de la Directe Neuchâtel-Berne

Hôtel de la Croix-Blanche à proximité du vieux pont de bois. — Beau jardin. — Consommations de premier choix.

Se recommande, J. MÄDER.

Restaurant - Jardin du Mail

CONTINUELLEMENT OUVERT

Magnifique but de promenade. Vins du pays et étrangers, 1^{er} choix.

Bière en chope. Rafraîchissements, etc.

SE RECOMMANDE, LE TENANCIER.

CERCLE DU VIGNOLE, CRESSIER

Le Comité organise pour dimanche 25 août, dès 2 heures après midi, une

VAUQUILLE

(répartition aux pains de sucre), à laquelle il invite tous les amateurs.

Par la même occasion, il est rappelé aux membres du Cercle et à leurs familles, qu'il leur est en tout temps offert des locaux agréables, jardin spacieux et des consommations de 1^{er} choix.

LE COMITÉ.

Avis aux amateurs de quilles

CAFÉ DES CHEMINS-DE-FER

AUX FAHYS 33

Dimanche et lundi 25 et 26 août

GRANDE VAUQUILLE

Valeur des prix «enjeux» 200 Fr.

Les deux premiers prix consistent en deux MOUTONS

Se recommande, le tenancier — Numa WIDMER.

AVIS

Voici la saison des fruits et chacun veut des gâteaux; c'est charmant, c'est vrai. Mais permettez-moi, Mesdames, une petite observation: Ayez l'obligeance de faire cuire vos gâteaux chez votre fournisseur de pain.

UN BOULANGER

PENSION

On demande de bons pensionnaires pour la table. Cuisine soignée. S'adresser Terreaux 7, 2^{er} étage, à gauche. c.o.

Transfert de domicile

U.-A. Bonjour, menuisier-ébéniste, a transféré son domicile faubourg du Lac 21. Réparations en tous genres. Se rend à domicile. Prix modérés.

SAGE-FEMME de 1^{re} classe

M^{me} V^e RAISIN

reçoit des pensionnaires à toute époque. — Traitement des maladies des dames. — Consultations tous les jours. — Confort moderne. — Bains.

TÉLÉPHONE H 339 X

Rue de la Tour-de-Tilo 1, Genève

Bateau-Salon HELVÉTIE



DIMANCHE 25 AOUT 1901 et le temps est favorable (et avec un minimum de 80 personnes au départ de Neuchâtel)

PROMENADE A L'ÎLE DE SAINT-PIERRE

ALLER

Départ de Neuchâtel 2 h. 45 soir

Passage à Saint-Blaise 2 h. 35

» au Landeron (St-Jean) 3 h. 30

» à Neuveville 3 h. 35

Arrivée à l'Île de St-Pierre 4 h. 10

RETOUR

Départ de l'Île de St-Pierre 5 h. 45 soir

Passage à Neuveville 6 h. 20

» au Landeron (St-Jean) 6 h. 35

» à Saint-Blaise 7 h. 20

Arrivée à Neuchâtel 7 h. 40

PRIX DES PLACES (aller et retour)

1^{re} classe 2^{me} classe

De Neuchâtel à l'Île de St-Pierre fr. 1.50 fr. 1.20

De St-Blaise à l'Île de St-Pierre » 1.30 » 1.—

De Neuchâtel au Landeron et Neuveville » 1.— » 0.80

Du Landeron et Neuveville à l'Île de St-Pierre » 0.80 » 0.60

LA DIRECTION.

Restaurant du Concert NEUCHÂTEL

Aujourd'hui Tripes nature

BONDELLES

friture à toute heure

Prêts hypothécaires à 4%

S'adresser Étude E. Bonjour, notaire, Saint-Honoré 2.

On prendrait en pension un ou deux enfants de 6 à 7 ans. Bonnes références à disposition.

S'adresser à M^{me} Rose Zimmermann, rue du Collège, Neuveville.

Brasserie de la Promenade

TOUS LES SAMEDIS c.o.

TRIPES

Restauration à toute heure

On cherche professeur

pour donner des leçons de français, d'anglais et d'italien, ou professeur pour enseigner une de ces langues. Adresser les offres sous chiffre A. K. 612 au bureau

LES MAGICIENS DE PHARAON

C'est ce qui m'a attiré tous les maux que j'endure, mais je n'en ai point honte, je sais en qui j'ai cru (2 Tim. I, 12).

La puissance du Diable imitant jusqu'à un certain point la puissance de Dieu, mais s'arrêtant là, confessant leur incapacité à Pharaon et à toute sa cour. C'est le doigt de Dieu, disaient-ils, et finalement s'éloignaient, attaqués eux-mêmes par les ulcères bouillonnants.

C'est l'esprit d'Elymas qui détourna les âmes de la foi.

Exode, chap. VII, v. 21, 22; chap. VIII, v. 4, 13, 19; chap. IX, v. 11; Lévitique, chap. XIX, v. 31; chap. XX, v. 6; Exode, chap. XXII, v. 15; Deutéronome, chap. XV, v. 10, 18; Actes, chap. XIII, v. 6, 12; Jérémie, chap. XXIX, v. 26.

Il enrichit le Diable, il appauvrit la patrie et met la décadence dans les affaires.

Les magiciens de Pharaon, Exode, chap. VII, v. 11; XXII, 8, 7, 18; XIX, 9, 40.

Il existe une puissance diabolique qui sert à détourner de Dieu les âmes, et le spiritualisme est une de ces manifestations qui fait beaucoup de mal.

Dieu lui-même reconnaît cette puissance diabolique qui se manifeste dans la sorcellerie; il défend à son peuple de se mêler à ceux qui ont l'esprit de Python.

Ne vous détournez point après ceux qui ont l'esprit de Python, ni avec les devins. Ne cherchez point à vous soulever avec eux (Lév. XIX, v. 31). Pour ce qui est de la personne qui se détournera après ceux qui ont l'esprit de Python et après les devins, je mettrai ma face contre cette personne (Lév. XX, v. 6).

Tu ne laisseras point vivre la sorcière (Exode XXII, v. 18). Il ne se trouvera personne parmi toi qui fasse passer par le fer son fils ou sa fille, ni devin qui se mêle de deviner, ni pronostiqueur de temps, ni aucun qui fasse des prestiges, ni enchanteur qui use d'enchantelements, ni homme qui consulte l'esprit de Python, ni diseur de bonne aventure, ni aucun qui interroge les morts, car quiconque fait ces choses est en abomination à l'Éternel et c'est à cause de ces abominations que l'Éternel ton Dieu chasse ces nations de devant toi (Deut. XVIII, 10, 12).

PENSION-FAMILLE

Rue Pourtalès 6, 2^{me} étage. c.o.

CONVOGATIONS & AVIS DE SOCIÉTÉS

Société de Tir

DE

SOUS-OFFICIERS

NEUCHÂTEL

Dimanche 25 août 1901

de 7 à 11 h. du matin

TIR LIBRE

au

STAND DU MAIL

LE COMITÉ.

DEUTSCHE STADTMISION

Abschiedsfeier

von Herrn KNIPPER, evangelist, Sonntag den 25. August, Abends 8 Uhr, im mittl. Conferenz-Saal.

NOUVELLES POLITIQUES

LA GUERRE ANGLO-BOER

Le « Rappel » apprend de Saint-Petersbourg que, suivant une personne intimement liée avec le ministre des finances de Witte, le tsar approuverait pour ainsi dire, en venant en France, la paix entre l'Angleterre et les Boers. Le tsar aurait entamé déjà des négociations comme médiateur, et l'accord final interviendrait dans l'entrevue qu'il doit avoir avec Edouard VII. L'indépendance des deux républiques sud-africaines serait reconvenue. L'Angleterre annexerait les mines du Rand et demanderait une indemnité de guerre.

— On mande de Bruxelles à la « Daily Mail » que la protestation du président Kruger contre la proclamation de lord Kitchener sera adressée samedi à toutes les puissances signataires des conventions de La Haye.

Grèce

Nous avons relaté comment, à Athènes, un ancien officier de cavalerie grecque, le prince Mourouzi, qui prit une part très grande à l'indépendance de la Grèce, vint à se quereller dernièrement, dans un restaurant de Kiphissia, avec un officier du régiment du prince Nicolas de Grèce. Le prince, qui se trouvait présent, se mêla à la querelle et cassa sa canne sur la tête de M. Mourouzi.

L'ancien officier riposta en traitant publiquement le prince royal de « lâche » et d'« imbécile ». La première de ces deux épithètes était particulièrement outrageante, parce qu'elle visait la conduite du prince Nicolas pendant la dernière guerre. Peu s'en fallut que les deux princes n'en vissent aux mains, et les personnes présentes durent les séparer.

Le ministre de la guerre, prévenu de l'incident, ordonna l'arrestation du prince Mourouzi. La police entière et la elles ne purent le retrouver. Cependant, deux jours plus tard, après s'être battu en duel avec l'officier du régiment du prince Nicolas, et lui avoir envoyé une balle dans la porte-cigarettes qu'il avait sur lui, le prince Mourouzi vint se constituer prisonnier.

Une enquête eut lieu, mais devant le conseil d'enquête, tous les témoins de l'incident du restaurant de Kiphissia, parmi lesquels le président du conseil, le ministre des affaires étrangères, etc., nièrent tous avoir entendu les insultes adressées au prince Nicolas. Dans ces conditions, et preuve ne pouvant être faite, le prince Mourouzi fut remis en liberté.

L'émotion causée par cet incident n'est, paraît-il, pas encore calmée à Athènes.

Turquie

Dès le mois de février de cette année, une correspondance de Constantinople signalait à « Pro Armenia » l'intention du gouvernement turc de disperser par la force l'agglomération arménienne de Sasoun. C'est là que de juillet à octobre 1894 eurent lieu les premiers massacres importants: 22 villages comprenant 1088 maisons furent alors détruits et 6000 personnes massacrées. Depuis, des massacres partiels ont eu lieu à Spaganak (juillet 1900), Chouchenamark (25 décembre 1900), sans compter les vexations et tueries de moindre gravité à Mogouank (8 morts), Pertak (3 morts), Hatzik (11 morts), Marnik (2 morts), Alvarink (3 morts), Haz (3 morts), Chilmak (1 mort). Tout récemment encore un manifeste du comité heuchatéiste a attiré l'attention des puissances signataires du traité de Berlin sur les dangers d'extermination que courent les Arméniens de Sasoun. Les circonstances sont maintenant presque identiquement les mêmes qu'en 1894.

Soudan

On télégraphie d'Égga, dans le Soudan central, que l'émir Amadaoa paralyse le commerce sur la Bénoué et continue à faire la chasse aux esclaves sur une grande échelle. Une importante expédition vient de partir pour Yola, quartier général de l'émir, à environ 500 milles de Lokoja, sous les ordres du lieutenant-colonel anglais Morland, commandant intérimaire de la Nigritie septentrionale.

Fartarella, fils de Rabah, qui reconstruit l'autorité du gouvernement de la

Nigritie septentrionale, a envoyé un message pour demander l'appui des Anglais en vue d'occuper effectivement la province du Bournou. Si ce résultat était atteint, il serait possible que d'immenses débouchés fussent ouverts au commerce sur la Bénoué.

Amérique du Sud

Une dépêche annonçait ces jours la formation d'un groupement défensif de républiques sud-américaines contre le Chili à l'occasion du congrès panaméricain convoqué à Mexico par les États-Unis. Voici l'explication de cette initiative.

Le Chili est l'État le plus vivant et le plus agressif de l'Amérique du Sud; c'est aussi le mieux outillé, car, ni son armée, ni surtout sa marine ne sont quantités négligeables. En 1883-1884, il s'est emparé de toute la région côtière de la Bolivie et d'une partie de celle du Pérou, et dès lors au détriment de l'Argentine, de certaines vallées contestées dans la région des Andes. Or, il élève la prétention d'empêcher le futur congrès de toucher aux faits accomplis, et de ne laisser porter l'arbitrage prévu par son programme, que sur les questions à venir. Les trois autres États, au contraire, voudraient soumettre au congrès les annexions violentes dont nous venons de parler, et cela d'autant plus que le traité de paix de 1884, entre le Chili d'une part, le Pérou et la Bolivie d'autre, ne prévoyait qu'une occupation décennale, à la suite de laquelle la population des districts maritimes annexés serait consultée par un plébiscite qui, en fait, n'a jamais eu lieu.

Le Chili, la griffe sur la proie, comme le lion de la fable, n'a rien à gagner à un arbitrage, et les États-Unis ont eu toutes les peines du monde à obtenir sa participation au congrès. Dès lors, on conçoit sans difficulté que les autres républiques, plus faibles ou moins fortement armées, se défient avec quelques raisons des conditions auxquelles cette participation a été obtenue. Elles se sont donc unies contre un danger commun.

Les mariages de Chicago

Une femme doit-elle demander en mariage l'homme qu'elle aime? Voilà la question à laquelle Mlle Lulu Bowlin a répondu d'une telle manière qu'elle est aujourd'hui Mme Victor.

A seize ans, elle s'est mis dans la tête de n'épouser qu'un homme qu'elle aimerait, mais d'épouser celui-là à tout prix. Elle était très belle, très riche (sa grand-mère lui avait légué une fortune de cent mille dollars), très intelligente, et par conséquent, très indépendante. Son père, rentier à Hopwood, dans la Pensylvanie, lui laissait toute la liberté désirable. La jeune fille de Hopwood se dépensait en vain pour lui faire la cour, elle ne sentait pas que son cœur était parlé. Mais enfin l'homme de son choix lui apparut. C'était un acrobate.

Mlle Lulu le vit un soir à l'Hippodrome; mais le lendemain elle chercha en vain l'homme qui subitement avait enflammé son cœur. Malheureusement pour elle il appartenait à une troupe nomade, allant de ville en ville, et voilà pourquoi le cirque et l'acrobate avaient disparu de la ville d'Hopwood.

Mais, bien que loin de ses yeux, l'acrobate resta dans le cœur de la belle Lulu. « Pendant quatre ans » elle pleura la disparition de son bien-aimé. Entre temps, M. Victor changeait de profession, comme cela arrive souvent aux États-Unis. Il devint agent d'une grande maison de publicité à Uniontown, ville voisine de Hopwood. Alors un jour, tandis que Mlle Lulu visitait Uniontown, elle aperçut dans la rue son fugitif bien-aimé. Elle le suivit discrètement jusqu'à sa demeure, puis, rentrant chez elle, lui dépêcha sans retard une lettre, pour lui avouer son amour et le prier de venir la voir le soir même.

Le jeune homme fut très surpris. Il ne comprenait pas d'où lui tombait cette déclaration d'amour. Il vint néanmoins au rendez-vous et dans un petit coin du salon de l'hôtel, miss Lulu lui répéta qu'elle l'aimait et qu'elle avait le désir de devenir sa femme.

M. Victor se montra d'abord un peu perplexé, mais les yeux rayonnants de la jeune fille enflammèrent bientôt ses propres sentiments et deux semaines plus tard — c'était dimanche dernier — Mlle Lulu Bowlin est devenue Mme Victor.

Naturellement la jeune mariée a été aussitôt — comme à peu près tout le monde — interviewée par un reporter. Et elle a dit des choses intéressantes. « Je m'étais bien promis, si je rencontrais un homme que j'aimerais, d'aller tout droit lui avouer mon amour et lui dire que je voudrais être épousée

par lui. On me fera certainement le reproche d'être immodeste; mais toujours est-il que je ne suis pas plus effrontée que ces demoiselles qui, dans les salles de bal, aux bains de mer, partout où elles vont, et chez elles, à la maison, ne font que jeter des hameçons pour faire mordre un mari. J'ai pitié de ces malheureuses filles, auxquelles une solide éducation commande une fausse modestie. J'ai d'autant plus pitié d'elles que plus d'une, au regard innocent, et aux manières réservées, passe des nuits sans sommeil, à chercher les moyens de séduire un homme. Elles en arrivent bientôt, telles des escumeurs en possession de toutes les ressources de leur art, à sauter d'une place à l'autre, à faire des mouvements à droite et à gauche, des attaques et des feintes, et tout cela pas pour autre chose que pour dissimuler devant ces pauvres poissons que le petit morceau, si appétissant et si séduisant, cache un hameçon qui va les accrocher.

« Si une femme aime un homme elle le droit de le lui dire.

« Je crois que la femme a le même droit de dire à l'homme qu'il doit l'épouser, que l'homme a le droit de la demander en mariage. Il peut y avoir certainement des exceptions, mais je parle d'une manière générale. Une honnête femme devient l'épouse de l'homme parce qu'elle l'aime, et si elle l'aime elle veut aussi l'aider. Je suis riche, et par conséquent mon mari n'aura jamais soucis d'argent à cause de moi. Mais si je n'avais pas un dollar, si je n'avais que ma bonne santé, j'aurais eu le même droit de me proposer à lui. Il faut être prêt à partager la bonne et la mauvaise fortune du mari, et il faut vouloir prendre part à ses soucis, c'est tout ce qui est nécessaire pour l'épouse. Naturellement, si j'étais malade, je n'aurais pas eu le droit de me proposer à un homme, mais vous voyez, n'est-ce pas, que je suis bien portante! »

La jeune femme, en disant cela, avait un beau sourire et jetait un regard coquet à la glace dans laquelle se reflétait sa jolie figure resplendissante de bonheur.

CHRONIQUE ÉTRANGÈRE

Le transport d'une nourrice. — D'après les informations les plus récentes, il est probable que l'impératrice Alexandra accompagnera l'empereur sur son yacht et débarquera avec lui à Dunquerque. Le yacht impérial est le « Standart ». Un autre yacht le suivra: c'est le « Svetlana », qui portera le grand-duc Alexis, oncle de sa Majesté.

Grave question. L'impératrice n'a jamais consenti à se séparer un seul jour des grandes-duchesses, ses filles. Si elle entreprenait le voyage de France sans elles, ce serait un chagrin qui troublerait son plaisir. Alors la petite grande-duchesse Anastasie ne quittera pas sa mère, et il faudra aussi emmener la nourrice de la jeune princesse.

Cette nourrice est une bonne vache, qui sort des étables royales d'Angleterre. La petite grande-duchesse et sa nourrice ont déjà beaucoup voyagé; un wagon-étable est aménagé pour cette dernière dans tous les trains impériaux. C'est ainsi qu'elle est allée en Crimée, à Belovig, à Spala.

Un compartiment-étable est également installé sur le « Standart ». Rien ne s'oppose donc au transport de la grande-duchesse Anastasie.

La grève des aciéristes. — Le trust des aciéristes se voit forcé, devant la concurrence étrangère qui le menace ensuite de la grève, de fabriquer des tôles, des rails et des cercles de roues dans des usines qui, jusqu'ici ne les produisaient pas.

La nécessité d'outiller cette fabrication nouvelle et de se procurer les machines spéciales nécessaires, entraînera sans doute des frais énormes, mais le trust ne croit pas pouvoir reculer; en dépit du tarif Dingley et des droits léonins qu'il établit, le trust craint, en effet, que la continuation de la crise n'ouvre toutes grandes, aux aciéristes européens, les portes du marché américain, si la production nationale vient à diminuer dans de trop fortes proportions.

Il sera, toutefois, bien difficile à M. Morgan de remplacer les ouvriers spécialistes employés dans la fabrication des tôles. Ce travail est presque le monopole des Gallois, tous très pénétrés de l'esprit de solidarité ouvrière, tous syndiqués et actuellement en grève.

Déjà les tôles étrangères envahissent le marché, et le trust se voit forcé, pour ne pas perdre ses clients, de s'en approvisionner en Europe, de payer les droits d'entrée et de vendre à perte.

En somme, on peut dire que le trust donne des signes d'inquiétude, et, ce qui

le prouve, c'est que son président nominal, M. Schwab, un des plus ardents adversaires de la grève, parle de se retirer pour prendre la direction d'une des usines du trust.

L'incendie de Marie-Galante. — D'après des renseignements reçus à New-York au sujet de la catastrophe qui a eu lieu à Grand-Bourg, plus de cinq cents immeubles, y compris tous les édifices publics, à l'exception d'une église, de la prison et de la gendarmerie, sont devenus la proie des flammes. L'incendie est attribué à la malveillance. Trois mille personnes se trouvent sans abri. Les dégâts sont évalués à un million de francs.

Le tapissier guérisseur. — En vertu d'instructions données par le parquet de la Seine, le commissaire de police de Clichy, vient de procéder à l'interrogatoire du sieur X..., âgé de trente ans, demeurant à Clichy.

Cet individu, qui s'intitulait le « nouveau Messie », guérissait (?) toutes les maladies, prédisait l'avenir, expliquait les songes et surtout dévalisait complètement ses trop crédules clients. On évaluait à quatre cent mille francs les sommes escroquées par lui.

Il y a cinq ou six ans à peine, l'habile magicien était un modeste ouvrier tapissier, vivant très obichement de son métier; la crédulité publique lui a fait de fortes rentes, et c'est dans un appartement luxueux, au milieu d'un nombreux domestique: valets de pied, valets de chambre, cochers, etc., que sont reçus les nombreux gogos qui forment sa clientèle. De nombreux atelages stationnent continuellement devant la porte du guérisseur. Celui-ci reçoit ses malades dans un superbe salon où s'élevait un autel flamboyant sur lequel, au moment des incantations, quatre domestiques plaçaient une vierge

comment je suis récompensé de mon dévouement.

Le magistrat s'est empressé de le remettre en liberté.

« Et les cambrioleurs ? » demanderez-vous. Eh! bien, ils n'avaient jamais existé. Oh! la badauderie parisienne!

Noyé en voulant se sauver. — Mercredi, à Lyon, deux agents de la sûreté en service aux abords de la gare de Perrache apercevaient près des prisons un repris de justice qui était recherché depuis longtemps par le parquet pour différents délits.

Cet individu, nommé Moeckel, âgé de dix-neuf ans, essaya de fuir dès qu'il se vit découvert. Les agents le poursuivirent; mais Moeckel, se sentant sur le point d'être pris, se laissa glisser sur le bas port du quai et se jeta dans le Rhône. Il nagea pendant cinq minutes environ sous les yeux des nombreux curieux qui suivaient cette chasse à l'homme. Tout à coup, alors qu'il avait descendu le fleuve sur une longueur de 400 mètres, il poussa un grand cri, agita les bras et demanda du secours. Une barque, montée par deux marins, se rendit à son aide; mais lorsqu'on put retirer le malheureux, il avait cessé de vivre.

La justice allemande. — Le consul italien de Mannheim, chargé de la protection des Italiens en Alsace-Lorraine, vient de protester officiellement auprès du commandant du 15^e corps contre la sentence du conseil de guerre qui acquitta le chef d'escadron de la réserve, M. de Stietencron, meurtrier de l'ouvrier italien Fazzi. Le gouvernement italien, dans cette protestation, se déclare offensé de ce que les témoignages, sous serment, des neuf sujets italiens aient été considérés comme quantité négligeable.

— La condamnation à mort du sous-officier Marten fait l'objet de violentes polémiques dans la presse entière. Tous les journaux font remarquer qu'on n'a rien trouvé de nouveau contre Marten depuis son acquittement en première instance. Le ministère public ne réclamait contre lui que la peine pour meurtre accidentel. On n'a pu invoquer que quatre arguments fort douteux: les ressentiments de Marten contre l'officier assassiné; la prétendue indifférence avec laquelle il accueillait la nouvelle de l'assassinat; le fait qu'on l'avait vu près du lieu du crime vers le même moment et qu'il lui était impossible de justifier de l'emploi de son temps pendant environ six minutes au cours de l'après-midi; enfin que personne autre ne pouvait être le coupable.

Le condamné en a appelé à la cour martiale suprême.

Suivant le « Lokale Anzeiger », de Berlin, le bruit courait jeudi qu'un ancien soldat du 11^e régiment de dragons, entré depuis quatre mois dans le corps de police, aurait déclaré connaître la vérité dans l'affaire Krosigk. Suivant lui, l'assassin ne serait pas Marten, mais un ancien sous-officier de l'escadron Krosigk, qui serait parti peu après le crime avec le corps expéditionnaire pour la Chine.

Vacances royales. — Les jeunes souverains d'Italie, passionnés automobilistes, ont fait, dimanche, une véritable échappée d'écoliers.

Partis à 4 heures du matin de Raccorny, où ils sont en villégiature, et ce sans prévenir personne et sans autre suite qu'un officier d'ordonnance et le chauffeur, ils sont allés tout d'une traite — sauf une petite station sur l'herbe pour déjeuner — jusqu'à Vintimille.

Là, leurs Majestés, sans se faire connaître, sont entrées sur le territoire français, où elles ont parcouru quelques kilomètres, puis elles ont repris la route de Turin par le col de Tende, jusqu'à leur château, où elles sont retirées à 7 heures, ayant roulé leurs petits 350 kilomètres en quatorze heures.

À la frontière, les douaniers ont voulu faire payer au roi la taxe de son « teuf-teuf », mais comme c'était un Panhard, Victor-Emmanuel III, qui connaissait son affaire, l'a fait passer en franchise.

L'or devant la mort. — Des télégrammes de Victoria (Columbia britannique) apportent des détails sur les scènes épouvantables qui se sont déroulées à bord du navire naufragé « Islander », à la suite de sa collision avec un iceberg, à la hauteur de l'île Douglas.

Les passagers, au nombre de 125, dormaient encore lorsque le choc se produisit, dans les premières heures de la matinée de jeudi. La commotion fut telle que plusieurs furent précipités hors des hamacs. Une violente panique s'ensuivit. Les femmes et les enfants furent foulés aux pieds. Un homme, brandissant une hache, se menaçait ainsi un chemin vers les chaloupes.

Celles-ci embarquèrent un certain nombre de passagers, puis on vit la troupe hurlante et affolée de ceux restés à bord et chez qui l'instinct de la conservation n'avait pas tué la soif de l'or se ruier sur les coffres renfermant l'or que des mineurs rapportaient du Klondyke et représentant une valeur de près de 2 millions.

Cependant, le vapeur s'enfonçait peu à peu. Des individus, qui avaient réussi dans la mêlée à s'emparer de sacs de poudre d'or, se jetaient à la nage, comptant atteindre une embarcation avec leur trésor et coulaient à fond. D'autres, voyant l'impossibilité de se sauver avec cette charge, la jetaient à la mer. La moitié du chargement d'or a été ainsi perdue et près d'un million appartenant à diverses banques a coulé avec le navire. L'équipage s'est conduit héroïquement. Le capitaine et plusieurs hommes ont été tués par l'explosion des chaudières, au moment où le bâtiment s'enfonçait. Beaucoup de naufragés sauvés ont succombé peu après au froid et à l'épuisement.

Au pays de la civilisation. — On mande de Birmingham (Alabama) que la foule ayant tenté de lyncher un nègre à Ashville, la police a fait feu. Deux personnes ont été blessées grièvement. La foule se préparait à attaquer la prison.

NOUVELLES SUISSES

Mines d'or en Suisse. — Il existe à Genève une feuille mensuelle intitulée « Mines et carrières des Alpes », organe d'une société financière de même nom, fondée à Genève en 1899 dans le but de développer l'industrie minière dans les Alpes, moyennant un capital de 4 millions, divisé en 200,000 parts de 20 fr.

La « Handelszeitung », de Zurich, et la « Nouvelle Gazette de Zurich », publient des articles de réclame touchant cette affaire.

Il y est question d'une « Société des mines d'Anbroux » et d'une « Société des mines d'or de l'Evançon ».

La première a été fondée à Genève en 1895 et, par une décision de son assemblée générale du 15 juillet 1901, a vendu son avoir, actif et passif, à un groupe financier anglais, à la tête duquel se trouvent un sieur J. Lewis et un autre qui s'appelle E.-H. Dunning. Le capital dont dispose ce groupe est de 16,000 livres; il est divisé en 320,000 actions d'un shilling; la compagnie d'Anbroux en obtient 140,000; Lewis et Dunning, autant; 40,000 restent en réserve pour une émission ultérieure.

La Société des mines d'or de l'Evançon, fondée en 1899, a fait une opération toute semblable, avec les mêmes individus, par décision de son assemblée générale du 16 juillet. Capital: 27,000 livres, divisé en 540,000 actions à un shilling, dont 200,000 pour la compagnie, autant pour Lewis et Dunning, 40,000 pour les entrepreneurs et 100,000 pour être émis ultérieurement.

La nouvelle société anglaise a un conseil d'administration, où nous voyons figurer, pour les deux compagnies d'Anbroux et de l'Evançon, MM. Jent, de Berne; H.-C. Bodmer, de Zurich, et Bucher, avocat, à Lucerne. Parmi les liquidateurs de la compagnie d'Anbroux figure M. Ad. Lachenal, ancien président de la Confédération, et parmi ceux de l'Evançon, M. Lang, directeur, à Berne.

Les « Basler Nachrichten » qui signalent ces diverses opérations demandent où on se propose de placer ces 860,000 actions d'un shilling et les 4 millions de la Société des « Mines et carrières des Alpes ».

Le journal bâlois s'étonne de voir des noms suisses figurer dans une pareille aventure financière et des journaux suisses lui prêter leur publicité. Il s'en défie d'autant plus que des tentatives d'embaufrage ont été faites auprès de sa rédaction pour la gagner à la propagande.

Il a l'impression que les sieurs Lewis et Dunning et leurs tenants de Suisse ont l'intention de chercher de l'or, non pas dans les Alpes, mais dans les poches des naifs qui achèteront leurs papiers. L'impression du journal bâlois est aussi la nôtre et nous partageons le sentiment de surprise qu'il éprouve en voyant des Suisses figurer dans l'état-major de MM. Lewis et Dunning.

(Gazette de Lausanne.)

L'horaire de la Directe. — Le Conseil fédéral a décidé de renvoyer au département fédéral des chemins de fer, pour nouvelle étude, les différents recours relatifs à l'horaire d'hiver de la Directe Berné-Neuchâtel.

L'estivage du bétail. — D'après une décision du département fédéral de l'agriculture, la saison d'estivage du bétail

d'origine française va du 1^{er} janvier au 15 octobre, date à laquelle le bétail devra être retiré.

Le bétail d'origine suisse, placé dans des pâturages français, devra être admis à la rentrée en Suisse, sous la réserve de la présentation du passavant douanier et de la visite du vétérinaire-frontière.

Cartouches à balle. — Jusqu'à présent lorsque, à l'occasion des inspections d'armes, des cartouches à balle étaient trouvées en possession des militaires, le cas était soumis aux autorités militaires cantonales qui agissaient selon les circonstances. Souvent même ces soldats s'en tiraient avec une réprimande d'un officier subalterne.

Le département militaire fédéral vient d'aviser les gouvernements cantonaux d'avoir à lui soumettre dorénavant tous les cas dans lesquels les soldats seraient trouvés en possession abusive de cartouches à balle. Ces cas seront soumis par le département à l'autorité militaire supérieure, qui prononcera.

BERNE. — Le « Mercure de Souabe » raconte l'incident suivant qui se serait passé le 15 août sur la ligne de la Jungfrau:

Comme le train gravissait le tunnel à très forte rampe au-dessus du glacier de l'Eiger, la force électrique fit subitement défaut. Les lampes s'éteignirent du coup, la machine s'arrêta et le train commença à redescendre. Heureusement, les freins fonctionnèrent à temps, sans quoi les voitures entraînées se brisaient contre les parois du tunnel ou dans l'abîme au sortir de celui-ci. Le personnel du train fit de son mieux, mais il est évident qu'il n'était point préparé à semblable accident. Il n'y avait ni lampes de sûreté ni même une lanterne dans le train. Les allumettes que frottaient quelques touristes ne firent que rendre les ténèbres plus terrifiantes.

Ne sachant combien durerait cet arrêt forcé, les touristes se décidèrent à faire le reste du tunnel à pied. Ils se coulèrent entre les voitures et la paroi rocheuse et gagnèrent en dix minutes la station Rothstock, une esplanade taillée dans le roc, mais sans abri, où ils arrivèrent couverts de boue, mais contents d'en être quittes à ce prix. Heureusement, le courant fut rétabli une heure plus tard, et les voyageurs, qui déjà avaient pris leur parti de séjourner quelques heures dans le brouillard sur leur inhospitalière esplanade, furent ramenés sains et saufs à la station Eigergletscher.

ZURICH. — Les bains pour hommes installés dans le voisinage de la place de l'Hôtel-de-Ville, à Zurich, sont fréquentés ces jours-ci par un individu qui, profitant du moment où les baigneurs prennent leurs ébats, dérobe l'argent contenu dans leurs vêtements. L'autre jour, par exemple, arrivait aux bains un monsieur, porteur d'une somme de cinq mille francs et d'un certain nombre d'obligations. Sans songer à mal, le monsieur se déshabilla et laisse ses vêtements dans une cabine. Peu après, le pick-pocket en question s'introduit dans cette dernière et fouille les habits de l'imprudent. Il y trouve un porte-monnaie contenant une somme de 2 à 3 fr., mais, par bonheur, il n'aperçoit pas le porte-feuille où sont renfermées les précieuses banknotes. Le volé peut se vanter de l'avoir échappé belle!

Le même jour, deux baigneurs ont été dépouillés de petites valeurs allant de 5 à 7 fr. La police, nantie de la chose, n'a pas encore réussi, malgré une active surveillance, à s'emparer du coupable.

VAUD. — Le Grand Conseil a rejeté à l'appel nominal par 115 voix contre 17, une motion de M. Fauquez, proposant de voter 50,000 fr. en faveur des victimes de la grêle.

Le Grand Conseil a estimé que la proposition Fauquez constituerait un précédent fâcheux et qu'elle n'était pas admissible dans l'état actuel des finances cantonales.

Par contre, le Grand Conseil a adopté les conclusions de la commission à laquelle avait été renvoyée la motion, conclusions tendant à la création d'une caisse cantonale d'assurance contre la grêle.

— Jeudi soir, à Corcelles sur Payerne, un garçon de 13 ans, Henri Bossy, jouait en compagnie de camarades avec un fusil Robert. Le coup n'étant pas parti, le jeune Bossy prit l'arme entre ses genoux pour l'examiner. Mais à ce moment la balle partit et le jeune garçon, frappé au cœur, vint tomber mort aux pieds de sa mère.

CANTON DE NEUCHÂTEL

Foire aux chevaux. — Il a été amené vendredi, à la foire organisée aux Erogés

par la Société d'agriculture du district du Locle, près de 150 chevaux, la plupart des poulains. Ensuite du peu d'acheteurs, les transactions n'ont pas été nombreuses.

Vipères. — Mardi dernier, M. C. K. de Fleurier a tué sur la route de Rochefort, près du village, deux magnifiques vipères, une grise et une rouge, dont l'une ne mesurait pas moins de 70 centimètres, dit le « Courrier du Val-de-Travers ». Il a reçu 3 fr. par vipère que la commune de Rochefort alloue afin d'encourager la destruction de ces dangereux reptiles.

Couvet. — Mercredi à 4 heures, M. A. S., de Couvet, conduisait un char à échelles sur la route de Boveresse, dit l'« Echo du Vallon ». Une dame étrangère se trouvait au bord de la route et ouvrit son ombrelle au moment où l'attelage arrivait. Le cheval, effrayé, fit un violent écart et sauta dans le champ, puis bas d'un mètre que le niveau de la route. Le conducteur fut projeté à terre, le char lui passa sur les deux bras et une roue lui fit à la tête une large blessure de huit centimètres. Une oreille est à moitié coupée par la roue. Malgré la violence de cette chute, l'état de M. S. est assez satisfaisant pour qu'il puisse, après quelques jours de soins, reprendre ses occupations, mais cet accident aurait pu lui être fatal.

Chaux-de-Fonds. — De l'« Impartial »: Jeudi soir, à 9 heures, rue du Manège 17, la jeune P., âgée de 15 ans, qui commettait l'imprudencence de se glisser sur la rampe de l'escalier, perdit l'équilibre et tomba dans la cour de la hauteur d'un second étage.

La petite malheureuse vint s'abattre dans une poussette qui se trouvait par bonheur à cet endroit et qui amortit le choc, mais la tête vint néanmoins donner par contre-coup sur les dalles de pierre de la cour. Relevée aussitôt, on constata une grave blessure près de l'œil gauche.

Des renseignements qui nous sont donnés par l'hôpital sur l'état de la petite blessée, il résulte que la commotion cérébrale provoquée par cette chute n'est pas d'une nature trop grave et que les jours de la jeune fille ne sont pas en danger.

— Le même soir, à la rue Numa-Droz, vers 10 heures et demie, un ouvrier travaillait à la pose de tuyaux destinés à une conduite d'eau, lorsque soudain un de ceux qui étaient déjà en terre fit explosion. Un éclat du tuyau atteignit le pauvre homme à la jambe, lui faisant une blessure large et profonde dont le sang coulait abondamment. Il fut porté à son domicile par ses camarades.

— Jeudi matin, vers 10 heures, le feu a éclaté dans les combles de la maison portant le n° 103 de la rue du Temple-Allemand, provoqué, à ce que l'on croit, par une ouverture dans la cheminée.

Le poste de police, immédiatement appelé, parvint à se rendre maître du feu, après une heure et demie de travail. Les dégâts sont assez importants.

CHRONIQUE LOCALE

Gymnastique. — La Société fédérale de gymnastique de Neuchâtel a discuté de gymnastique de Neuchâtel a discuté l'opportunité d'organiser la fête cantonale de gymnastique en 1902 sur les terrains à l'est de l'École de commerce. Elle s'est déclarée sympathique à cette idée et elle aura, dans quelques jours une nouvelle réunion dans laquelle le comité de la section exposera la portée financière du projet.

Brûlé. — Mercredi, entre midi et demi et une heure, une habitante du Plan-Perret, nommée R..., dinait tranquillement à la cuisine avec un bébé, lisons-nous dans l'« Express ».

Elle était assise tout près du potager lorsque, tout à coup, le feu se communiqua à sa robe et bientôt la pauvre mère fut environnée de flammes; affolée, elle appela au secours.

Des voisins furent assez heureux pour éteindre promptement les flammes qui avaient déjà consumé les vêtements de Mme R... Cette dernière a été brûlée légèrement au dos. En lui portant secours, un de ses sauveteurs a eu une main assez grièvement brûlée pour provoquer une incapacité de travail de quelques jours.

DERNIÈRES NOUVELLES

Tours, 23 août. — La chambre de commerce de Tours a voté une adresse d'invitation au tsar pour le cas où il donnerait suite à son projet de se rendre dans le centre de la France, afin qu'il vienne visiter les châteaux historiques de la Touraine.

Rome, 23 août. — M. Zanardelli communiquera prochainement les mesures qu'il a l'intention de prendre pour empêcher l'établissement en Italie des congrégations chassées de France et d'Espagne, mesures très sévères qui rendront l'acquisition de terrains en Italie très difficile aux congrégations.

Berlin, 23 août. — L'agence Wolff apprend que le tsar a accepté l'invitation de l'empereur Guillaume d'assister aux manœuvres navales de Dantzig et qu'il l'en a informé par lettre autographe.

Londres, 23 août. — L'« Evening News » dit qu'un grand nombre de bénédictins sont arrivés dans l'île de Wight, où ils ont acheté une résidence construite, il y a un siècle, par le comte Yarborough.

Hendaye, 23 août. — A la suite de pluies torrentielles, la voie ferrée se trouve coupée sur le Nord-Espagne, entre Estepur et Villaurquán, dans la province de Burgos. La circulation des trains est interrompue. Le courrier de Madrid n'est pas arrivé.

New-York, 23 août. — L'« Associated Press » reçoit le télégramme suivant de Constantinople: « M. Constans a adressé aujourd'hui une lettre au sultan personnellement pour l'informer qu'il quitterait Constantinople avec tout le personnel de l'ambassade si le litige ne recevait pas une solution immédiate. Cette lettre a le caractère d'un ultimatum et n'accorde au sultan que le plus bref délai. »

Vienna, 23 août. — Le « Fremdenblatt », commentant l'incident franco-turc, écrit: « Il faut espérer que l'attitude énergique de M. Constans produira son effet et que la Sublime Porte arrivera à cette conviction qu'elle doit mettre fin au conflit d'une façon honnête et digne, et cela dans l'intérêt de sa propre considération en Europe. »

Toulon, 23 août. — L'ambassade marocaine est partie vendredi à bord du « Cassar » pour Tanger et Mazagan.

New-York, 23 août. — On télégraphie de Wilhelmstadt (Curaçao): Les vapeurs vénézuéliens ont transporté de Maracaibo et de Coro, deux villes situées dans le golfe de Maracaibo, 1800 hommes qui vont envahir la Colombie, près du Rio Hacha, afin de prêter leur concours au général Uribe. Le Venezuela a également envoyé des munitions.

Le chef insurgé Pietri, qui avait été arrêté au moment où il se préparait à partir, et avait été conduit à Curaçao, a été remis en liberté sur l'ordre du président Castro.

Les dernières nouvelles de Colon annoncent que le gouvernement colombien applique la censure d'une façon très stricte.

Paris, 23 août. — Les ministres présents à Paris se sont réunis vendredi après midi à l'Élysée, sous la présidence de M. Loubet. M. Delcassé a fait connaître au conseil les conditions générales dans lesquelles s'effectuera le voyage de l'empereur et de l'impératrice de Russie.

Le jour de l'arrivée, le président de la République, escorté par toute l'escadre du Nord, se rendra à la rencontre des souverains pour leur souhaiter la bienvenue à leur entrée dans les eaux françaises. Les présidents des deux Chambres et les membres du gouvernement accompagneront le président.

L'empereur et M. Loubet passeront immédiatement en revue l'escadre du Nord. Après un déjeuner qui suivra la revue, le tsar et la tsarine, accompagnés du président de la République, quitteront Dunkerque pour se rendre au château de Compiègne, où ils ont accepté de résider. Le lendemain, les souverains assisteront aux opérations finales des grandes manœuvres.

Le quatrième jour aura lieu la revue des quatre corps d'armée qui auront pris part aux manœuvres. Puis un grand déjeuner militaire sera offert à l'empereur et à l'impératrice par le président de la République.

— Le ministre des affaires étrangères a mis le conseil au courant des derniers incidents de Constantinople.

La guerre. — **Londres, 23 août.** — Lord Kitchener télégraphie de Prétoria:

Le lieutenant-colonel William, commandant une des colonnes du général Fetherstonhaugh, s'est emparé, le 19 août à 7 h. 45 du matin, dans le voisinage de Klerksdorp, après un vif engagement, d'un convoi boers. Il lui a fait 19 prisonniers et lui a capturé 9000 cartouches, 90 fourgons et une grande quantité de bétail.

Le Cap, 23 août. — Sur treize rebelles pris le 22 août, les Anglais ont condamné trois à mort et dix aux travaux forcés à perpétuité. Les trois premiers ont été exécutés, les dix autres subiront leur peine aux îles Bermudes.

Paris, 23 août. — On télégraphie de Londres au « Temps » que le correspondant à Bruxelles de la « Morning Post » annonce à ce journal que le général Botha a fait parvenir une communication importante, préalablement approuvée par le président intérimaire du Transvaal et par le gouvernement, à lord Kitchener relativement à sa proclamation.

Queenstown, 20 août. — Un nouveau règlement relatif à l'application de l'état de siège ordonne la fermeture de tous les magasins ruraux du district de Queenstown et le transport dans certaines localités spécifiées de

toutes les marchandises pouvant être de quelque utilité aux Boers.

Un autre règlement interdit l'expédition par voie ferrée, si ce n'est sur autorisation spéciale, des marchandises destinées aux populations civiles sur les réseaux existants, à l'exception de Kingstown, Williamstown, Tarkastadt, Dordrecht, Molteno, Burghersdorp et Alival North. Il est en outre décrété que la population rurale ne devra pas être en possession de plus d'une semaine de vivres.

Le Cap, 23 août. — A moins que la situation ne s'améliore d'ici là, on ne croit pas que le Parlement se réunisse en octobre. On craint, en effet, que des discours violents ne soient prononcés, ce qui aurait pour effet de compliquer la situation actuelle.

DERNIÈRES DÉPÊCHES
(SERVICE SPÉCIAL DE LA FEUILLE D'AVIS)

Cernier, 24 août. — Hier soir, à 11 h. et demie, un incendie, attribué au mauvais état de la cheminée, a détruit de fond en comble, à la Jonchère, une maison appartenant à M. Gex, horloger, et habitée par lui.

Le mobilier, moins une chambre, a été complètement détruit; le pauvre homme avait vendu du bétail l'autre jour et le produit, soit 650 fr. en billets de banque, est resté dans les flammes.

Une génisse et une chèvre n'ont pu être retirées vivantes du brasier. M. G. a aussi perdu ses outils d'horlogerie et ses instruments aratoires.

Graaff-Reinet, 24 août. — On dit qu'un pasteur hollandais va se rendre auprès de De Wet pour le prier de retirer ses commandos de la région.

New-York, 24 août. — On mande de Rio-de-Janeiro que la populace a attaqué, jeudi après-midi, après la séance de la Chambre, un groupe de députés gouvernementaux et a blessé l'un d'eux. Il y a eu plusieurs arrestations.

— On télégraphie de Colon que l'équipage entier de la canonnière colombienne « Popa » qui s'était échouée, a pu être sauvé.

Pittsburg, 24 août. — Les représentants du trust des aciers disent que leur programme comporte la reprise graduelle du travail. Ils ont décidé d'élever au rang de principaux centres de fabrication les usines n'emplant pas d'ouvriers appartenant au syndicat.

Pékin, 24 août. — Les ministres européens croient que le délai apporté par la Chine à la signature du protocole final ne sera pas de longue durée.

Cette signature doit être précédée de la publication des édits prescrivant des châtiements aux fonctionnaires coupables et suspendant les examens dans certaines parties de l'empire.

Le prince Tching a communiqué par télégraphe à l'impératrice les articles du protocole relatifs à l'interdiction d'introduire des armes dans l'empire.

Li-Hung-Chang s'est retiré à l'arrière-plan, laissant la responsabilité des événements à Tching. Il dit se trouver dans la même situation qu'après la guerre sino-japonaise.

Les journaux chinois sont remplis de dénonciations contre Li-Hung-Chang, auquel ils reprochent d'avoir cédé devant l'étranger et surtout d'avoir consenti à la destruction des forêts de Takou. Un certain nombre de fonctionnaires demandent même qu'il soit déclaré traître à la patrie.

Barcelone, 24 août. — Au cours de réparations dans les caves d'un bâtiment appartenant à une fabrique de fil de fer du quartier St-Martin, on a trouvé six bombes chargées et munies de mèches. Elles pesaient chacune 1 kg. 300. On les a transportées à l'arsenal pour examen.

Monsieur Louis Ruchat et son enfant, à Neuchâtel, Monsieur et Madame Jean Fischer, Monsieur et Madame Gottlieb Fischer et leur famille, à Neuchâtel, Monsieur et Madame Christian Fischer et famille, à Neuchâtel, Monsieur Louis Ruchat, à Grandcour, Monsieur et Madame Eugène Ruchat et leur famille, à Neuchâtel, Monsieur et Madame Desmeule, à Ropraz (Vaud), Monsieur et Madame Schmidt, à Yverdon, Monsieur et Madame Ulisse Ruchat, à Grandcour, Monsieur et Madame Duvillard, à Couvet, ainsi que les familles Ruchat, Fischer, Kocher, Cuany, ont le douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte irréparable qu'ils viennent d'éprouver en la personne de leur chère épouse, mère, sœur, belle-sœur, tante, nièce et cousine,

Madame Elisabeth RUCHAT-FISCHER qu'il a plu à Dieu de rappeler à Lui, après une longue et pénible maladie, à l'âge de 37 ans.

Neuchâtel, le 22 août 1901. Christ est ma vie et la mort n'est un gain. Veillez donc, car vous ne savez ni le jour ni l'heure à laquelle le Fils de l'Homme viendra. Math. XXV, 13.

L'ensevelissement, auquel ils sont priés d'assister, aura lieu samedi 24 courant, à 4 heures après midi. Domicile mortuaire: Ecuse 15 bis. Le présent avis tient lieu de lettre de faire-part.

Madame Clara Bonjour née Fricker et ses enfants, à Bévillard, Mademoiselle Sophie Bonjour, à Bâle, et Messieurs Georges et Paul Bonjour, à Belmont, Madame et Monsieur Charles Porret, professeur, à Lausanne, leurs enfants et petits-enfants, Mademoiselle et Monsieur G. Strien, D^r-prof., à Halle s/Saale, et leurs enfants, Madame Olivier Béguin, à Neuchâtel, et ses enfants, Monsieur Georges Bonjour, à Neuchâtel, Mademoiselle Marie Bonjour, à Rolle, Madame Marguerite Fricker née Hugli, à Bâle, ses enfants et petits-enfants, à Bâle, les familles Junod, Krieg, Bonjour, Gosandier, Scherf, Rohr, Leuchner, Juillerat, Moser et Hugli, ont le douleur d'annoncer à leurs parents, amis et connaissances la grande perte qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Monsieur Maximilien BONJOUR leur cher époux, père, frère, beau-frère, gendre, oncle et cousin, que Dieu a retiré à Lui, hier, dans sa 46^{me} année, après une courtoise maladie.

Neuchâtel, 23 août 1901. Réjouissez-vous de ce que vos noms sont écrits dans les lieux. Luc X, 20. L'ensevelissement aura lieu dimanche 25 courant, à 11 heures du matin. Départ du convoi: Hôpital Pourtalès. Le présent avis tient lieu de lettre de faire-part.

Madame veuve Moser a la douleur d'annoncer à ses amis et connaissances la perte cruelle qu'elle vient d'éprouver en la personne de son regretté fils, **Monsieur Fritz FERRENOUD** décédé le 19 août. L'ensevelissement aura lieu le dimanche 25 courant, à 4 heures du matin, au cimetière du Mail.

Messieurs les membres du **Cercle libéral** sont informés du décès de **Monsieur Fritz FERRENOUD** membre du Cercle, et priés d'assister à son ensevelissement, qui aura lieu dimanche 25 courant, à 10 heures du matin, au cimetière du Mail.

LE COMITÉ. Mesdemoiselles de Morel, à Colombier, et Monsieur Georges de Morel, en Australie, ont la profonde douleur d'annoncer à toutes les personnes qui se souviennent encore de leur sœur,

Mademoiselle Sophie DE MOREL à Pau, que Dieu l'a reprise à lui le 22 août 1901. Colombier, 23 août 1901. Le présent avis tient lieu de lettre de faire-part. On ne reçoit pas.

AVIS TARDIFS

Domestique vigneron est demandé de suite au n° 59, à Peseux.

Brasserie Helvetia
CONCERTS
les 24, 25 et 26 août
donnés par la **Troupe Colombos** originaux excentriques musicaux américains, accompagnés par M. Pérus et Miss Sais, femme caméléon. PROJECTIONS NOUVELLES

ON DEMANDE pour tout de suite, une fille capable, sachant faire la cuisine et connaissant tous les travaux d'un petit ménage soigné. Bon gage. S'informer au n° 671 au bureau du journal.

Bulletin météorologique — Août
Les observations se font à 7 1/2 heures, 1 1/2 heure et 9 1/4 heures.

OBSERVATOIRE DE NEUCHÂTEL

DATE	Tempér. en degrés cent.			Barom. au matin	V. au matin	Dir.	Force	État du ciel
	Moy. enno	Min. min	Max. max					

APPARTEMENTS A LOUER

Petit logement à louer, composé d'une chambre et cuisine, à un 4^{me} étage; convenirait pour deux personnes S'adresser Place d'Armes 10.

A louer immédiatement Appartement de 2 chambres, au Tertre. Appartement de 1 chambre, Moulins.

A partir du 24 septembre 3 chambres au Prébarreau. 2 chambres Grand' rue.

A partir du 24 décembre 4 chambres avec balcon, quai Sachard. 5 chambres, quai du Mont-Blanc. S'adresser Etude A. Numa Brauen, notaire, rue du Trésor 5.

Maison Wolfrath, rue du Concert

Appartements à louer. — S'adresser au bureau de C.-E. Bovet, 4, rue du Musée. A louer, pour le 1^{er} octobre ou Noël 1901, un beau logement de trois pièces et dépendances, terrasse et jardin. S'adresser Sablons 18, rez-de-chaussée. c. o.

A louer, rue du Château n° 5, un petit logement de deux pièces au 1^{er} étage. S'adresser, pour tous renseignements, à l'Etude Max-E. Porret, avocat, rue du Château n° 4. c. o.

POUR PENSIONNAT ou hôtel-pension

à louer à Bôle, dès Noël prochain, une maison complètement remise à neuf, comprenant 12 chambres, cuisine, cave, chauffeur hautes, lessiverie et grande terrasse. Eau sur évier. — Vue étendue. — Verger, jardin, tonnelle, basse-cour et pigeonnier. S'adresser au notaire Jacot, à Colombier.

A louer tout de suite un petit logement de trois chambres. Prix 25 fr. par mois. S'adresser Parc 42.

A louer, pour Saint-Jean 1902, le 1^{er} étage Est de la maison Röllisberger, Promenade-Noire n° 5, comprenant six pièces et vastes dépendances. Balcon sur le quai. S'adresser Etude Cléro.

Pour le 24 septembre, logement de deux chambres, aux Parcs. — S'adresser Maujobia n° 3. c. o.

Appartement bien situé, 5 pièces, avenue du Premier-Mars, rue Coulon 2, au 1^{er} étage. S'adresser à Henri Bonhôte. c. o.

CHAMBRES A LOUER

A louer une jolie chambre à deux fenêtres, pour un monsieur rangé. Faubourg de l'Hôpital 62. c. o.

Rue de l'Hôpital 11, au 1^{er} étage, à louer une chambre pour deux ouvriers, avec ou sans pension.

On offre à louer une jolie et grande chambre meublée, avec pension, pour une ou deux personnes, dans une famille française. — S'adresser rue Coulon n° 2, 3^{me} étage.

Chambre et pension. S'informez au n° 559 au bureau de la Feuille d'Avis.

Au centre de la ville, jolie chambre meublée, indépendante. Concert 2, 3^{me}. c. o.

PENSION FRANÇAISE

10, rue Pourtalès, au 1^{er}

Excellente table. Vie de famille. Bonne occasion d'apprendre ou se perfectionner dans la langue française. c. o.

Chambre pour coucheur rangé. S'adr. Epancheurs 11, 2^{me}, à gauche. c. o.

Chambre meublée, rue de l'Hôpital 19, 2^{me} étage. c. o.

Belles chambres meublées. S'adr. faubourg de l'Hôpital 34, 1^{er} étage.

Chambres meublées vis-à-vis du Jardin anglais, rue Coulon 2, rez-de-chaussée.

Terrasse 2, au 2^{me} étage, jolie chambre non meublée, au soleil.

Seyon 17. 2^{me} étage, chambre meublée. c. o.

Belle chambre meublée, bien exposée au soleil. Pommier 4, 1^{er} étage.

A louer deux belles chambres non meublées. Convientrait pour bureau. — S'adresser Seyon 11, 1^{er} étage.

Chambre et pension pour jeune homme. Vie de famille. S'informez au n° 647 au bureau du journal. c. o.

Chambres à louer pour tout de suite. Orangerie 4, au 1^{er} étage.

Chambres à louer, avec ou sans pension. Faubourg du Lac 21, 3^{me}.

30 Fougillon de la Feuille d'Avis de Neuchâtel

L'héritage des Kerlouan

PAR

ERNEST DAUDET

Ce fut un premier coup de massue qui n'était rien à côté de celui qu'Annie me réservait encore. J'eus cependant assez de sang-froid pour répondre.

— Je le pensais comme vous quand il me l'aura lui-même déclaré. En attendant, veuillez vous charger de lui annoncer ce qui nous arrive. Il accueillera cette communication tout autrement que vous, j'en suis bien sûr, continua-t-il, sans parvenir à dissimuler combien me chagrinerait l'attitude d'Annie, et il n'exigera pas, je le suppose, que je renonce à une fortune qui m'est bien légitimement acquise.

Miss Dawson ne fut pas insensible au reproche qu'elle venait de me adresser. Avec une spontanéité révélatrice de ses regrets, elle me tendit la main en disant :

— Pardonnez-moi, Monsieur Malgorn. Je n'ai pas voulu vous offenser.

Cette petite main si fine de forme et si blanche, si douce de peau, resta dans la mienne. Elle était brûlante, toute fiévreuse. Un cri monta à ma bouche. Si je m'étais écouté, j'aurais dit à Annie :

Reproduction interdite aux journaux qui n'ont pas traité avec la Société des Gens de Lettres.

Chambre à louer. — S'informez au n° 560 au bureau de la Feuille d'Avis.

A louer, rue du Seyon, jolie chambre meublée. S'adresser magasin de cordes, rue du Seyon.

LOCATIONS DIVERSES

A louer au centre de la ville, pour Noël 1901.

1^o Un local à l'usage de magasin, entrepôt ou atelier; 2^o Deux logements de 3 pièces, cuisine, cave et galetas. S'adresser Etude des notaires Guyot & Dubied.

GRAND LOCAL

pour dépôt de marchandises, lieu de réunion pour sociétés, est à louer au 1^{er} étage du bâtiment des Halles, à partir du 24 septembre prochain. S'adresser Trésor 4, 1^{er} étage.

Pour industriels

A louer de vastes locaux bien éclairés dans un quartier tranquille de la ville. Force motrice à disposition. S'adresser Etude A. Numa Brauen, notaire, rue du Trésor 5.

A louer, rue des Chavannes 17, un magasin et un logement. — S'adresser à Henri Landry. c. o.

Pour époque à convenir

à louer les locaux occupés présentement par l'imprimerie de la Feuille d'Avis, rue du Temple-Neuf. Transformations au gré des amateurs. — S'adresser au bureau de C.-E. Bovet, rue du Musée 4.

On offre à louer, dans le Vignoble neuchâtelois, à des conditions favorables, environ 70 ouvriers de vigne en un seul mas. — Maison d'habitation à proximité, bon encavage avec tout le matériel.

On remettrait également en location, de préférence à la même personne, un petit domaine de deux vaches, avec grange, écurie et matériel.

Ecrire au bureau de la Feuille d'Avis sous D. V. 658.

A LOUER

pour le 15 octobre, un local pouvant servir d'atelier, une chambre, une cuisine. S'adresser Grand' rue n° 10, au café.

ON DEMANDE A LOUER

Un étudiant demande à louer, pour le milieu de septembre, une chambre meublée. — Adresser les offres sous initiales L. K. 670 au bureau du journal.

On demande à louer, pour St-Jean 1902, un appartement de 7 à 8 pièces ou deux logements sur le même palier, si possible avec jardin ou terrasse. — Adresser les offres écrites avec prix sous chiffres A. B. 602 au bureau du journal.

On cherche chambre meublée aux Sablons ou à proximité. S'adresser Sablons 12, au 1^{er} étage.

Petite famille, soigneuse, demande pour Saint-Jean 1902, appartement de 7 ou 8 pièces, et bien situé, en ville, ou deux appartements sur le même étage. Adresser offres écrites sous F. 534 au bureau du journal.

On cherche à louer pour le 1^{er} septembre, un logement de 3 chambres, dépendances et si possible un petit jardin. Adresser les offres à J. S., poste de Serrières.

OFFRES DE SERVICES

Cuisinière

cherche place. Gage 40 à 50 francs. S'adr. à L. Brandes, pension Hinnen, Sablons 3.

— Ne la reprenez pas, cette main loyale. Laissez-la toujours là où vous venez de la mettre et acceptez de celle qui l'étreint cette fortune que je désire tant partager avec vous.

Mais cette prière que me dictait mon cœur resta toute mentale. Au moment de la formuler, je regardai Annie et sa physionomie me glaça. Ce n'était plus la même femme. Elle se raidissait; l'expression de ses yeux s'était durcie, un voile de pâleur atristait ses traits, et je ne la reconnaissais plus.

Ma main abandonna la sienne et, sans rien ajouter, nous revînmes sur nos pas, elle, accablée par un fardeau de pensées que je devais supposer douloureuses; moi, torturé par la vision du fossé qui, soudainement, s'était creusé entre nous sans que je comprisse comment ni pourquoi.

Revenus au château, elle me quitta pour entrer chez elle. Mais je ne fus pas longtemps seul. Fernande avait hâte de savoir ce qui venait de se passer entre son amie et moi. Dès que miss Dawson se fut éloignée, je la vis paraître curieuse et questionneuse.

— Ah! ma pauvre enfant, lui dis-je, de quelle illusion nous nous sommes laissés! Je ne puis croire qu'Annie ait jamais voulu m'épouser. Tout autres eussent été son attitude et son langage. En tous cas, si elle l'a voulu, elle ne le veut plus.

Et je fis à Fernande le récit de ma triste promenade et des incidents qui venaient de la clore en des conditions si défavorables pour moi. Elle en demeura tout déconcertée. Néanmoins, ce résultat répondait si peu à son attente qu'après m'avoir écouté elle ne fut pas convaincue du caractère irréparable d'un dénouement qui me semblait, au contraire, définitif.

— Il ne l'est pas, me répétait-elle. Quoique Annie ne m'ait fait aucun aveu, je n'ai pu me tromper au point de lui attribuer des intentions et des desirs qu'elle n'aurait pas eus. Son affection pour vous est immense, j'en suis sûr, et si elle l'a contenue, c'est pour quelque motif qui nous échappe et que je saurai bien découvrir.

Au surplus, toutes les suppositions étaient permises. Mais plus elles se multipliaient, et plus je sentais s'épaissir autour de moi les ténèbres dont, tout à l'heure encore, j'espérais me délivrer.

Un peu plus tard et comme, le déjeuner servi, nous attendions Annie pour passer dans la salle à manger, la femme de chambre vint nous prier de sa part de nous mettre à table sans elle. Elle s'était sentie subitement indisposée et préférait ne pas descendre.

Fernande y courut pour s'informer et peut-être aussi dans l'espoir d'entendre un mot qui nous éclairerait. Mais elle revint sans avoir rien obtenu. Elle n'avait pu arracher à son amie que des paroles sans suite, comme d'une personne en proie à un malaise et qui ne souhaite autour d'elle que le calme et le silence.

Nous ne fûmes donc pas plus avancés qu'avant et nous en demeurâmes réduits à des conjectures dont, pour ma part, j'étais véritablement supplicié. Mon affection pour Annie était plus profonde et plus tendre que je ne me le figurais, et

PLACES DE DOMESTIQUES

On demande une bonne fille de confiance, forte, aimant les enfants et sachant faire un bon ordinaire. S'adresser magasin de coiffeur A. Dailer, Colombier.

On cherche, pour tout de suite et pour quelques semaines, à la campagne, une jeune fille bien recommandée, comme aide dans le ménage. S'informez au n° 666 au bureau du journal.

ON DEMANDE

jeune fille, honnête et recommandée, sachant faire tous les travaux du ménage. S'adresser Moulins 8.

AIDE DE MÉNAGE

Pour le 1^{er} ou le 15 septembre, on demande une jeune fille robuste et de bonne volonté, pour aider aux travaux du ménage. Bon traitement assuré. S'adresser à M^{me} Chautems-Droz, à Colombier.

On demande une jeune

SOMMELIÈRE

parlant le français. — S'adr. à M^{me} Thovon-Raelz, café-restaurant, Saint-Imier.

On cherche tout de suite pour faire le ménage, une jeune fille sachant cuire et aimant les enfants. S'adresser le matin à Pesoux, rue du Collège 131, 2^{me} étage.

Pour commencement septembre, on cherche une fille sachant bien cuire. Certificats exigés. S'adresser Orangerie 8, rez-de-chaussée.

On demande une femme de chambre, de langue française, expérimentée, sachant très bien cuire, pour faire le service de trois dames dans une famille passant l'hiver à Paris. Bon gage. S'adr. au bureau du journal. 625

On demande une fille forte et robuste, pour aider au ménage. — S'informez au n° 659 au bureau du journal.

Un entrepreneur, ayant des ouvriers, cherche une personne d'un certain âge et de confiance, comme

MÉNAGÈRE

Bon gage. S'informez au n° 661 au bureau du journal.

On demande une fille sachant faire une bonne cuisine bourgeoise. Bons gages. S'adresser Chalet de la Promenade.

ON CHERCHE

une fille de cuisine, pour tout de suite. Hôtel Schweizerhof, Neuchâtel.

On demande, pour le 15 septembre, une fille sachant faire la cuisine et les travaux du ménage. Bonnes références demandées, bon gage. A la même adresse, on cherche une fille sachant parler français, pour s'occuper des enfants et aider au ménage; de bonnes références sont exigées. S'adresser à M^{me} Théodore Lévy, rue de Nidau, Bienne.

Bureau de placement, route de la Gare 3, demande de bonnes cuisinières, femmes de chambre et filles pour le ménage.

EMPLOIS DIVERS

Un jeune homme, de vingt ans, intelligent, actuellement en apprentissage dans un bureau, disposant de quelques heures le soir, cherche occupation contre petite rétribution. Offres F. K. 382, poste restante, Neuchâtel.

ON DEMANDE un commis

bien au courant de la comptabilité et de la correspondance, pour une maison du Jura-Bernois. — Adresser les offres sous chiffre E. Z. 669 au bureau de la Feuille d'Avis.

On demande, pour un jeune Allemand de 17 ans, une place de

VOLONTAIRE

dans une bonne maison de commerce ou banque. S'informez au n° 668 au bureau de la Feuille d'Avis.

Une jeune fille cherche de l'ouvrage chez une repasseuse ou des journées. S'adresser Sablons 15, 3^{me} étage, à gauche.

On cherche pour un pensionnat de demoiselles

INSTITUTRICE

bien qualifiée. Adresser les offres avec certificats et photographie, par écrit, au bureau du journal, sous L. B. 652.

je ne pouvais plus me résigner à la pensée de n'être pas payé de retour.

Jeune homme

de 18 ans, sachant allemand et français, demande emploi comme homme de peine, aide-magasinier ou caïste. Adresser offres sous Zc. 2610 C. à Haasenstein et Vogler, Chaux-de-Fonds.

On demande pour le 1^{er} septembre un garçon jardinier sachant traire. S'informez au n° 663 au bureau du journal.

On demande une femme de journée, soigneuse et active, pouvant s'engager à faire des bureaux, chaque samedi et au besoin certains travaux de ménage. Inutile de se présenter sans références. S'adresser avenue de la Gare 13.

Une demoiselle de toute moralité, désirant se perfectionner dans la langue allemande, trouverait à se placer tout de suite comme dame de contrôle dans un bon café-restaurant, à Berne. Certificats exigés. S'adresser à M^{me} Stimmien, Saint-Blaise.

Demoiselle de magasin

au courant de la vente et du commerce, demande place dans un magasin pour les premiers jours de septembre. Certificats à disposition. Pourrait se présenter elle-même. — S'adresser sous A. D., chez M. Tripet, rue du Collège 15, Chaux-de-Fonds.

On demande une

assujettie

ou jeune fille désirant se perfectionner dans la couture. S'adresser à M^{lle} von Allmen, Perteuis-du-Soc 26.

On cherche

pour une jeune fille qui a appris la lingerie, une place, de préférence dans un magasin où elle puisse apprendre le français. — Offres à Robert Schweizer, Wengistrasse 220, Soleure.

COMPTABLE

Un homme marié, sans ouvrage, se chargerait de toute comptabilité ou autres travaux de bureau. Discretion absolue. S'informez au n° 638 au bureau de la Feuille d'Avis. c. o.

maison de commerce

d'une importante localité de la Suisse romande, désirant ajouter à ses affaires celles de

banque

désire s'adjoindre un homme parfaitement au courant de la branche et disposant d'un certain capital. Affaire d'avenir, aucun établissement analogue n'existant dans le district. Ecrire sous chiffre H. 4391 N. à l'agence de publicité Haasenstein & Vogler, Neuchâtel.

Une jeune fille de 18 ans, intelligente et possédant une très jolie écriture, cherche place de VOLONTAIRE pour le 1^{er} septembre, dans un hôtel où elle aurait l'occasion de faire les travaux de bureau et d'apprendre la langue française. Adresser les offres à E. M., pension Schwane, Beckenried, lac des Quatre-Cantons.

APPRENTISSAGES

Jeune homme recommandé pourrait entrer dans Etude de la ville. — Se présenter à M. G. Euter, notaire, Place d'Armes 6.

Un jeune homme

pourrait entrer tout de suite dans le bureau de M. Léo Châtelain, architecte.

apprenti menuisier-ébéniste

S'adresser à Ed. Gilbert, rue des Poteaux.

Apprenti

Une maison de commerce en gros, de Neuchâtel, engagerait un jeune homme de bonne conduite et ayant belle écriture.

Offres sous chiffre H. 4414 N. à l'agence de publicité Haasenstein & Vogler, à Neuchâtel.

PERDU OU TROUVÉ

On a perdu un trousseau de clefs. Le rapporter, contre récompense, au bureau de la Feuille d'Avis. 664

STAT-CIVIL DE NEUCHÂTEL

Promesses de mariage

Marc-Eugène Colomb, journalier, Neuchâtel, et Marie-Cécile Elzingre, femme de chambre, Neuchâtel, les deux à Neuchâtel.

Naissances

20. Jean-Paul, à Fritz-Samuel Vuille, commis, et à Rachel-Blanche née Robbe. 21. Maria-Lina-Catherine, à Albert Schenk, journalier, et à Caroline-Anna née Burkhard. 22. Humbert-Louis, à Alexandre Terzi, mineur, et à Marie-Justine née Barbey. 23. Marcel-Jaques, à Jacques Bertolino, manoeuvre, à Alice-Clara née Roulin. 22. Pierre, à Richard-Samuel Junod, pasteur, et à Jeanne-Marguerite née Bonnet. 22. Samuel, aux mêmes.

Décès

22. Jean-André, à Louis-Emile Sunier, gendarme, et à Léa-Rachel née Maury, Bernois, né le 14 octobre 1900. 22. Maximilien Bonjour, chef d'atelier d'horlogerie, époux de Clara née Hoffmann, Neuchâtel, né le 31 décembre 1855.

CULTES DU DIMANCHE 25 AOUT 1901

ÉGLISE NATIONALE

8 h. m. Cathédrale au Temple de B. 9 1/4 h. m. Culte à la Collégiale Communale. 8 h. s. 2^o Culte à la Chapelle des Terraux. N.B. Pendant les mois de juillet et d'août le culte de 11 heures, à la Chapelle des Terraux, n'a pas lieu.

Deutsche reformierte Gemeinde

9 Uhr. Untere Kirche. Predigt Gottesdienst. 10 1/4 Uhr. Terrauxschule: Kinderlehre.

STAT-CIVIL DE NEUCHÂTEL

Promesses de mariage

Marc-Eugène Colomb, journalier, Neuchâtel, et Marie-Cécile Elzingre, femme de chambre, Neuchâtel, les deux à Neuchâtel.

Naissances

20. Jean-Paul, à Fritz-Samuel Vuille, commis, et à Rachel-Blanche née Robbe. 21. Maria-Lina-Catherine, à Albert Schenk, journalier, et à Caroline-Anna née Burkhard. 22. Humbert-Louis, à Alexandre Terzi, mineur, et à Marie-Justine née Barbey. 23. Marcel-Jaques, à Jacques Bertolino, manoeuvre, à Alice-Clara née Roulin. 22. Pierre, à Richard-Samuel Junod, pasteur, et à Jeanne-Marguerite née Bonnet. 22. Samuel, aux mêmes.

Décès

22. Jean-André, à Louis-Emile Sunier, gendarme, et à Léa-Rachel née Maury, Bernois, né le 14 octobre 1900. 22. Maximilien Bonjour, chef d'atelier d'horlogerie, époux de Clara née Hoffmann, Neuchâtel, né le 31 décembre 1855.

CULTES DU DIMANCHE 25 AOUT 1901

ÉGLISE NATIONALE

8 h. m. Cathédrale au Temple de B. 9 1/4 h. m. Culte à la Collégiale Communale. 8 h. s. 2^o Culte à la Chapelle des Terraux. N.B. Pendant les mois de juillet et d'août le culte de 11 heures, à la Chapelle des Terraux, n'a pas lieu.

Deutsche reformierte Gemeinde

9 Uhr. Untere Kirche. Predigt Gottesdienst. 10 1/4 Uhr. Terrauxschule: Kinderlehre.

ÉGLISE INDÉPENDANTE

Samedi 24 août: 8 h. s. Réunion de prières. Petite salle. Dimanche 25 août: 8 h. m. Cathédrale, Grande salle. 9 1/4 h. m. Culte d'édification mutuelle (Juges XVI, 17-31). Petite salle. 10 1/4 h. m. Culte au Temple du Bas. 8 h. s. Culte. Grande salle.

Chapelle de l'Ermitage

9 1/2 h. m. Culte.

ORATOIRE ÉVANGÉLIQUE

Rue de la Place d'Armes 9 1/4 h. m. Culte avec Sainte Cène. 8 h. s. Réunion d'évangélisation. Mercredi: 8 h. s. Etude biblique.

CHAUMONT. — 9 1/2 h. m. Culte à la Chapelle.

SALA EVANGELIOA ITALIANA

Rue du Pommier 8. Domenica: mat 10 e 8 1/2 di sera. Giovedì: 8 1/2 di sera.

Deutsche Stadtmission

Jeden Sonntag Abends 8 Uhr: Abendgottesdienst. Jeden Donnerstag Abends 9 1/2 Uhr: Bibelstunde im mittleren Konferenz-Saal. Deutsche Methodisten-Gemeinde. Rue des Bains-Arts n° 11. Jeden Sonntag: Morgens 9 1/2 Uhr. Gottesdienst; Abends 8 Uhr. Gottesdienst. Jeden Dienstag, Abends 8 Uhr, Bibelstudie.

ÉGLISE CATHOLIQUE

Chapelle de l'hôpital de la Providence. Messes à 6 heures du matin.

Église protestante

Messe à 8 heures. Grand-messe à 9 1/4 heures.

Tousjours belle MACULATURE à 25 cent. le kilo, au Bureau de cette Feuille.

CHOSSES ET AUTRES

Anecdote sur l'impératrice Victoria.

— La mort de